



REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS DE L'ECLA

LIEU : Auriol, cours du 4 septembre, face à la Mairie.

OBJETS A LA VENTE :

Seuls sont autorisés à la vente, les objets d'occasion. Les objets artisanaux ou neufs sont interdits. Aucun produit alimentaire ne sera admis, sauf accord préalable.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le jour de la manifestation, les participants qui vendraient des produits alimentaires ou objets neufs.

COMMENT PARTICIPER :

En nous envoyant, rapidement, le bulletin de réservation ci-joint dûment rempli et accompagné des documents demandés (copie Carte d'identité, attestation sur l'honneur et règlement au nom du l'ECLA).

A réception de ces documents, la date d'inscription et le paiement seront la référence pour l'attribution des emplacements. La date limite d'inscription est notée sur le bulletin de réservation, normalement fixée à 8 jours ouvrés avant la date prévue.

DÉROULEMENT :

- **INSTALLATION de 6h00 à 8h00** : l'entrée des exposants se fera dans le sens de circulation dédié à savoir du côté jardin d'enfants/ parking vers la place de la Mairie. **Aucun déballage ne sera autorisé avant 6h.** Les organisateurs placiers vous indiqueront votre emplacement et vous aideront au placement. Le déchargement des voitures devra se faire très rapidement et ces dernières ne pourront pas stationner sur la place du 4 septembre. Les participants devront obligatoirement occuper les places qui leurs seront désignées.
- **A 8h00**, les organisateurs et la police municipale bloqueront les accès véhicules (pont de mairie et parking Plumier). Les emplacements non occupés effectivement à 8 h, même réglés, seront attribués aux personnes en attente.
- **DEPART à partir de 17h00** sauf décisions des organisateurs **Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur le lieu de la manifestation avant l'heure de fin de la brocante.**
- **Tous les participants s'engagent à remporter ses invendus, ses ordures et laisser les lieux propres.**

VOTRE EMPLACEMENT vous sera communiqué par **mail**, le vendredi avant la manifestation, ou, lors de votre arrivée.

ANNULATION:

- Les organisateurs se réservent, en cas de force majeure, le droit d'annuler ou de reporter le vide grenier.
- En cas d'annulation pour cause d'intempérie notamment, seuls les participants présents le matin et qui se seront fait recensés par les organisateurs de la brocante, seront remboursés moins 10 % pour frais administratifs.

ANOTER

- Les risques de dommages, vols ou dégradations de toute nature qui pourraient être occasionnés sur les stands lors de la manifestation, demeurent sous la responsabilité des participants.
- **Dans l'intérêt général, pour des raisons de sécurité et pour le bon déroulement de cette foire, nous vous demandons expressément de respecter ce règlement et vous en remercions par avance.**

Le président de l'ECLA